

COMMUNIQUE

CETA : dégradation de la permanence de Monsieur Sempastous

Vendredi 26 juillet, ma permanence a été dégradée par des membres des jeunes agriculteurs du 65 après mon vote en faveur de l'accord du CETA.

Une quantité importante de fumier a été déposée à l'entrée de la résidence dans laquelle se trouve mon bureau. Des banderoles taguées ont également été accrochées sur le mur et une vidéo insultante a été postée sur le compte facebook des jeunes agriculteurs du 65. Cet acte fait suite à une première action d'intimidation survenue quelques jours plus tôt devant la permanence.

Cet acte a fortement perturbé la tranquillité des personnes âgées et des riverains qui vivaient à proximité. Il a nécessité l'intervention longue des pompiers et des services municipaux.

Face à ces tentatives d'intimidation inacceptables, une plainte a été déposée.

« L'accord du CETA ne représente pas une menace pour les exploitations françaises. Appliqué depuis deux ans de façon provisoire aucune dérive n'est constatée et l'accord prévoit des garanties fortes pour protéger notre agriculture et nos consommateurs.

La base de mon engagement a toujours été la défense des agriculteurs en toute franchise et sincérité. Si j'avais pensé un seul instant que ce texte puisse constituer un danger pour les agriculteurs, j'aurais été le premier à ne pas le voter.

J'ai toujours privilégié le dialogue sur mon territoire et notamment auprès des agriculteurs, pas plus tard que le 8 juillet dernier où je m'étais rendu à une réunion organisée par le JA et la FDSEA sur le CETA.

J'entends les inquiétudes et je suis prêt à y répondre mais de telles menaces et tentatives d'intimidation sont injustifiées et dangereuses. On ne peut tolérer qu'une poignée de personnes s'oppose de cette façon à une décision démocratique. »

Jean-Bernard Sempastous

Accord du CETA

Le CETA a été adopté à l'Assemblée nationale le mardi 23 juillet dernier après avoir recueilli la majorité des voix (266 votes favorables). Il est le fruit de plusieurs années de négociations menées notamment par Nicolas Sarkozy et majoritairement entérinées par François Hollande.

Cet accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada appliqué de façon provisoire depuis 2017 entend éliminer 99% des droits de douanes entre les deux zones. Il comporte des clauses importantes pour la protection des consommateurs (obligation du respect des normes sanitaires européennes qui resteront inchangées, contrôles renforcés...) et des filières sensibles (quotas).

La quantité maximale de bœufs et de porcs canadiens autorisée à l'exportation vers l'UE dans le cadre du CETA ne représente respectivement que 0,6% et 0,3% de la production européenne. A noter que le Canada n'est aujourd'hui pas en mesure de répondre à toutes les exigences sanitaires

européennes ce qui limite grandement sa capacité d'exportation. Le pays n'a exporté que 1000 tonnes de bœufs en UE : cela représente 0,1% de la consommation française de viande. Aujourd'hui 36 élevages canadiens sur 70 000 sont autorisés à exporter en UE. Une mise au norme de leurs filières coûterait des milliards d'euros.

Pourquoi je me suis opposé au TAFTA (Traité de libre-échange avec les Etats-Unis) en 2014 ?

Le TAFTA (traité de libre-échange avec les Etats-Unis), contrairement au CETA, ne contenait pas les dispositions de sécurité sanitaire et économique suffisantes. Il est beaucoup moins favorable aux européens et aurait eu des répercussions importantes sur les français et notre économie locale.

Un tel accord avec les Etats-Unis (principal partenaire commercial de l'Europe) aurait eu une ampleur et un impact radicalement différents du CETA (le Canada est le 12^e partenaire commercial de l'Europe). Les négociations américaines intransigeantes en matière d'ouverture de marchés et de protection des Etats (notamment dans l'éventualité de conflits entre Etats et entreprises) et des consommateurs européens constituaient un véritable danger.

Alors que la reconnaissance des AOC européennes, la composition du tribunal arbitral chargé de trancher les conflits Etats/entreprises et l'ouverture des marchés publics américains étaient un véritable point de friction dans la négociation du TAFTA, les Canadiens ont accepté la plupart des conditions réclamées par les Etats membres de l'Union européenne.

A l'inverse des Etats-Unis, le Canada a aussi accepté des dispositions relatives au climat (références explicites aux dispositions de l'Accord de Paris, partenariat franco-canadien sur l'environnement et le climat, engagement sur la diminution des gaz à effets de serre.).

A noter que le CETA comporte des clauses strictes qui ne permettront pas aux Etats-Unis de pénétrer le marché européen (**contrôle strict des règles d'origine** interdisant l'importation d'un bien qui n'a pas été produit par l'autre partie).